

— Formation en visioconférence

Mettre à jour son Document Unique en prenant en compte les risques liés à la COVID et aux RPS

2x 2 HEURES

4 heures de formation

Mac**Prix**

200 € / Stagiaire en INTER établissement.

Public

Directeurs d'entreprise, Responsables Prévention et Responsables Qualité.

Durée

2 séances de 2 heures en visioconférence avec travaux d'intersession de 3 heures entre les deux séances pour mettre à jour son Document Unique.

Organisation

De 3 à 7 stagiaires.

Intervenant

Formateur senior en prévention des risques professionnels.

■ LA FORMATION

La formation "Mise à jour du Document unique" se destine aux Directeurs d'entreprise, Responsables Prévention et Responsables Qualité qui souhaitent mettre à jour le Document unique dans un contexte sanitaire qui évolue et qui fait apparaître de nouvelles situations à risques. À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de maîtriser les outils et méthodes d'évaluation des risques à appliquer pour compléter et actualiser le DUERP, en tenant compte des risques liés à la COVID et aux RPS, et en étant adéquat avec le cadre réglementaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Rappeler les obligations réglementaires et identifier les risques liés à la PRP en général, les RPS et la COVID.

Formaliser ces risques dans son Document Unique.

PEDAGOGIE

Apports théoriques.

Études de cas.

Réflexion en groupe : échanges.

Outils INRS

■ LE PROGRAMME

— Séance 1

COVID 19 et DUERP (2 heures)

1/ Les normes juridiques en vigueur

- Concernant le DUERP et la Prévention des Risques Professionnels en général.
- Concernant les risques biologiques et la COVID 19 en particulier.

2/ Formalisation dans le DUERP

- Comment aborder le DUERP :
 - Mise en place d'un référentiel de situations de travail sources pour ce risque particulier.
 - Analyser et comprendre les expositions à ce risque particulier.
 - Estimer le niveau de risque initial en fonction de la fréquence, de la durée d'exposition et du niveau de gravité.
 - Calculer le niveau de risque résiduel en incluant dans la formule un coefficient de pondération.
- Le plan d'action du DUERP :
 - Définir les mesures de prévention, de protection collective, individuelles et les inscrire dans le plan d'action.
 - Mise en place de ces mesures et évaluation.

Travaux pédagogiques individuels (3 heures) à prévoir entre les deux ateliers en autonomie :

— Préparation du DUERP

— Séance 2

RPS et DUERP (2 heures)

1/ Retour sur les travaux réalisés entre les deux ateliers par la structure en autonomie

- Difficultés rencontrées.
- Ajustements si nécessaires.

2/ Mieux connaître les RPS

- Les RPS qu'est-ce que c'est ?
- Les facteurs de risques.
- Les atteintes à la santé possibles.

3/ Les normes juridiques en vigueur

4/ Formalisation dans le DUERP

- Comment aborder le DUERP :
 - Mise en place d'un référentiel de situations de travail sources pour ce risque particulier.
 - Analyser et comprendre les expositions à ce risque particulier.

– Estimer le niveau de risque initial en fonction de la Fréquence, de la durée d'exposition et du niveau de gravité.

– Calculer le niveau de risque résiduel en incluant dans la formule un coefficient de pondération.

• Le plan d'action du DUERP :

– Définir les mesures de prévention, de protection collective, individuelles et les inscrire dans le plan d'action.

– Mise en place des mesures et évaluation.

EN SAVOIR PLUS

Réf : DU_COVID/RPS

- www.compétences-prevention.com
- 05 53 57 84 48
- contact@compétences-prevention.com